

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVEN

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le 23/11/2023
ID : 074-217400530-20231114-D202311_50-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023 à 20 H

Convocation
du 10/11/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 12
Absents : ----- 1
Pouvoirs : ----- 0
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Forêt

Délibération
N°2023-50

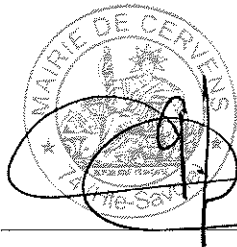
**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 23/11/2023

Reçue en Préfecture
Le : 23/11/2023

*Publié sur le site de la
commune*
Le : 23/11/2023

Le Maire Gil THOMAS



L'an deux mil vingt-trois le 14 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : SANDRAL Linda.

Absents représentés : néant

Secrétaire de séance : M. Serge LEYDIER

OBJET : Réengagement à la certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

LE MAIRE EXPOSE à l'assemblée que suite à son entretien avec les services de l'ONF (gestionnaire de notre forêt), il s'est avéré que la commune ne s'est pas réengagée dans le programme de reconnaissance des certifications forestières. Cette démarche a notamment pour objectif de promouvoir et certifier la gestion durable de la forêt en collaboration avec tous les acteurs de la filière forêt-bois. Elle permet également d'obtenir des subventions départementales, régionales voire européennes.

IL informe qu'une contribution financière de 64,24€ pour cinq ans découlerait de cet engagement sur la base de la superficie actuelle de la forêt communale gérée par l'ONF soit 39,24 ha.

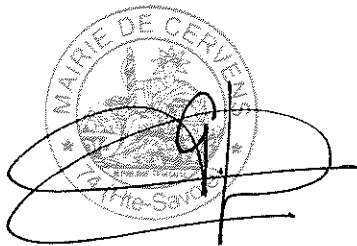
IL PROPOSE au Conseil de procéder à la demande de réengagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ VALIDE la démarche de réengagement à la certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes avec une contribution de 64,24€ pour cinq années.
- ⇒ AUTORISE le maire signer tout document lié à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Serge LEYDIER